



CREUSE GRAND SUD

Communauté de Communes

Conseillers en exercice	45
Présents	36
Nombre de pouvoirs	8
Votants	43

DELIBERATION du CONSEIL de la Communauté

N° 2022 – 041

Séance du 6 avril 2022

VOTE DES TAUX 2022 DE LA TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES

L'an deux mille vingt-deux le six avril à 18 heures 30, les membres composant le Conseil de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à la salle des Fêtes de Vallière, au nombre de 36 sous la présidence de Valérie Bertin, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le 30 mars 2022. Benjamin SIMONS a été désigné secrétaire de séance.

ÉTAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs

BRUNET Guy ; BAUCULAT Annick ; COLLET-DUFAYS Céline ; DUCOURTIOUX Stéphane ; DUGAUD Isabelle ; MOINE Michel ; ROGER Thierry ; LEGER Jean-Luc ; MALHOMME Elodie ; DURAND Serge ; DETOLLE Alain ; NICOUX Renée ; ROULET Alain ; FOURNET Marie-Hélène ; LABARRE Jacqueline ; ESTERELLAS Philippe ; COLLIN Philippe ; SIMONS Benjamin ; RAVET Nadine ; LETELLIER Thierry ; BCEUF Jacques ; LHERITIER Laurent ; MERIGOT Pascal ; VERONNET Jean-Luc ; CHEVREUX Laurence ; LEGROS Pierrette ; ARNAUD Christian ; PINLON Evelyne ; JOSLIN Jean-Louis ; AUMEUNIER Gérard ; PRIOURET Denis ; SAINTRAPT Alex ; MIOMANDRE Didier ; BIALOUX Claude ; BERTIN Valérie et TOURNIER Jacques

ÉTAIENT EXCUSES AYANT DONNÉ PROCURATION : Mesdames et Messieurs

DEBAENST Catherine à CHEVREUX Laurence ; BOUQUET Benjamin à DUGAUD Isabelle ; HAGENBACH Nadine à DUGAUD Isabelle ; HAYEZ Marie-Françoise à MOINE Michel ; ROUGIER Bernard à DUCOURTIOUX Stéphane ; TERNAT Didier à BERTIN Valérie ; BONIFAS Marina à PRIOURET Denis ; FOUGERON Roger à LEGER Jean-Luc.

ÉTAIT ABSENT EXCUSEE : LABOURIER Dominique

La DDFIP a fourni à la Communauté l'état de notification des bases aux fins de vote du taux par le Conseil de Communauté.

Les bases définitives 2021 se sont établies à hauteur de 13 385 513 €, ce qui a permis d'obtenir un produit de 1 766 265,00 €

Les bases prévisionnelles pour 2022 s'établissent comme suit :

	Bases prévisionnelles 2022	Taux votés en 2021	taux proposés 2022	Produits attendus
Zone 1	4 955 965,00 €	13,42%	13,42%	665 090.50 €
Zone 2	1 910 345,00 €	11,54%	11,54%	220 453.81 €
Zone 3	4 715 130,00 €	13,20%	13,20%	622 397.16 €
Zone 4	316 273,00 €	10,45%	10,45%	33 050.53 €
Zone 5	396 068,00 €	14,84%	14,84%	58 776.49 €
Zone 6	1 543 308,00 €	14,50%	14,50%	223 779.66 €
	13 837 089.00 €			1 823 548.16 €

Un long débat s'engage sur le devenir du Service des Déchets, des enjeux présents et futurs et de la nécessaire montée en charge des coûts du service, couplée aux obligations de mise en place des extensions de consignes de tri, de réduction des tonnages, de mise aux normes des déchetteries, et de rééquipement du service.

Il apparaît qu'une augmentation progressive de la fiscalité dédiée au service de collecte et de traitement des déchets serait préférable à une augmentation massive sur une année.

C'est pourquoi, les conseillers communautaires proposent d'envisager une augmentation comme suit :

	Bases prévisionnelles 2022	Taux votés en 2021	taux modifiés 2022	Produits attendus
Zone 1	4 955 965,00 €	13,42%	13,82%	684 914,36 €
Zone 2	1 910 345,00 €	11,54%	11,88%	226 948,99 €
Zone 3	4 715 130,00 €	13,20%	13,60%	641 257,68 €
Zone 4	316 273,00 €	10,45%	10,76%	34 030,97 €
Zone 5	396 068,00 €	14,84%	15,28%	60 519,19 €
Zone 6	1 543 308,00 €	14,50%	14,93%	230 415,88 €
	13 837 089.00 €			1 878 087,08 €

CONTRE : 4 (JL LEGER, L LHERITIER, J LABARRE, R FOUGERON)

POUR : 39

ABSTENTION : 1 (D TERNAT)

Adopté à la majorité

Le Conseil communautaire DECIDE à la majorité :

- DE FIXER le taux de la TEOM pour 2022 selon le zonage proposé ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré le 6 avril 2022 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'État le

20 AVR. 2022

PUBLIEE le

Valérie BERTIN,

Présidente

